

## DROIT CIVIL DE LA FAMILLE

# Atelier liquidatif n°2: la liquidation des droits successoraux du conjoint survivant



Organisé uniquement dans les locaux du CRIDON LYON - 20 personnes max.



## OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- D'abord, la loi du 3 décembre 2001 a largement augmenté les droits successoraux du conjoint survivant en lui conférant véritablement un statut d'héritier. Elle a notamment instauré une masse de calcul et une masse d'exercice de ses droits.
- Ensuite, la loi du 23 juin 2006 a clarifié la situation puisqu'elle a remis en place un mécanisme d'imputation des libéralités qu'il aurait reçues du défunt sur ses droits légaux. Dans ce cas des calculs sont indispensables.
- Enfin, les libéralités à cause de mort au profit du conjoint survivant continuent à être plébiscitées en raison de la multiplication des familles recomposées. Cela peut engendrer des difficultés liquidatives, notamment lorsqu'il faudra combiner les différentes quotités disponibles.
- Cette formation a pour but d'expliquer l'ensemble de ces difficultés.



## MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Cas pratiques



## SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Plan détaillé
- PowerPoint
- Cas pratiques



### FORMATEURS

Bertrand DESFOSSÉ  
et Sébastien RICHARD  
Juristes consultants du CRIDON LYON



### DURÉE

7h ou 3h30

### MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

### MODALITÉ DE SUIVI

remise d'une attestation de fin de formation



RÉF. CSN

000024



**PUBLICS**

Notaires - Clercs

**PRÉ-REQUIS**

Intermédiaire



**PLUS-VALUE**

- Maîtriser le calcul des droits légaux du conjoint survivant
- Comprendre la combinaison de quotité disponible



**CRIDON LYON**

Partenaire expert du notaire

## Plan d'intervention

1

### **LES DROITS LÉGAUX DU CONJOINT SURVIVANT**

3h30

- Rappel des droits du conjoint survivant
- Le calcul des droits légaux
  - la masse de calcul
  - la masse d'exercice
- L'imputation des libéralités sur les droits légaux

2

### **LES LIBÉRALITÉS CONSENTIES AU CONJOINT SURVIVANT**

3h30

- La détermination des libéralités
- L'imputation des libéralités sur la quotité disponible spéciale
- La combinaison des quotités disponibles